Pour préparer le colloque des 7 et 8 février 2009

Les migrations

Dossier établi par Marie-Anne Lambotte

Le travail sur le thème des migrations se fera dans deux ateliers avec deux intervenants différents :

- **dans l'un Sophie Baylac** :
  Avocate de formation, elle est actuellement juriste en charge des questions européennes à la CIMADE (association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile). Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour la défense des droits de l'homme et la dignité des personnes).

- **dans l'autre François Héran** :
  Il est agrégé de philosophie et docteur d'État en anthropologie. Il entre en 1980 à l'Institut national d'études démographiques (INED) et collabore à la division Conditions de vie de l'INSEE. Il réalise des enquêtes sur la sociabilité et la vie associative, la formation des couples, les efforts éducatifs des familles, l'exclusion électorale. De 1993 à 1997, il anime la division des Enquêtes et études démographiques de l'INSEE et réalise l'enquête Famille associée au recensement de 1999. Depuis mars 1999, il est directeur de l'INED. Il a été élu en juillet 2008 président de la *European association for population studies* (EAPS). Auteur de cinq ouvrages et de nombreux articles, il a publié plusieurs essais sur les questions d'immigration, de discrimination et de statistique des origines, dont le plus récent, en 2007 s'intitule *Le Temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française.*

- Les participants s'inscriront dans l'un ou l'autre des ateliers à leur arrivée, à l'accueil..

Pour votre information préalable vous trouverez ci-dessous une fiche en trois chapitres.

Difficile, en ces années 2000, de trouver sujet plus obsédant que l'immigration, que ce soit en France ou à l'étranger. Les questions soulevées sont complexes et souvent traitées sur un mode réactif et passionnel, alors qu'elles nécessitent du recul et de la méthode. Quelle est l'ampleur réelle des flux migratoires ? Qu'apportent-ils aux pays d'origine et aux pays de destination ? Sont-ils comparables d'un bout à l'autre de l'Europe ? Peut-on décourager certaines formes de migrations pour en privilégier d'autres ? Faut-il ouvrir, fermer ou entrouvrir les frontières ? Et quelles leçons retenir des pays étrangers qui se sont lancés de longue date dans une politique d'immigration sélective ?

À quoi s'ajoutent des interrogations sur l'avenir : quel sera le poids de l'immigration dans l'évolution démographique du pays ? La politique européenne de maîtrise des flux – dont la France offre un exemple parmi d'autres – empêchera-t-elle la migration d'occuper une place croissante dans notre société ? Ce qui pose, en définitive la question de savoir quelle place sommes-nous prêts à accorder à l'immigration dans notre vision de l'avenir.

Pour préparer les discussions… Une information en trois chapitres

I. Bref historique de la politique de l'UE en matière de migrations
II. Une approche démographique
III. Quelques chiffres significatifs

I. Historique succinct de la politique européenne d'asile et de migration

Quelques étapes

Remarque préliminaire : les Etats ont du mal à se défaire de leurs prérogatives nationales et l'harmonisation est lente et partielle.

- 1985 - Première approche intergouvernementale et conclusion des **Accords de Schengen** et délimitation d'un espace clos de libre circulation des personnes.

- 1999 -Le **Traité d'Amsterdam** vise à communautariser les politiques d'asile et d'immigration : construction en parallèle d'une politique d'asile (adoption des trois principales directives en matières d'asile et du règlement de Dublin) et de la lutte contre l'immigration clandestine (renforcement du contrôle aux frontières et politique du retour)

Le règlement Dublin II du 18 février 2003 (Règlement 343/2003/CE) établit un certain nombre de critères pour la détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile dans l'Union Européenne.

- La pénalisation de l'aide au séjour irrégulier est introduite (par la directive **2002/90/CE** et la décision cadre **2002/946/JAI** du) le Conseil européen du 28 novembre 2002 .

- Le **programme de la Haye , adopté en novembre 2004**, officialise l'externalisation de politiques d'asile et d'immigration , c.-à-d. la coopération avec des pays tiers pour la gestion des flux migratoires (états tampons) . Ceci se traduit par un renforcement des contrôles aux frontières de l'Union Européenne(création de l'agence Frontex, en 2005, règlement RABIT en 2007, etc - cf. annexe1) et le renforcement des moyens des états tampons. Au portes de l'Union Européenne des camps maintiennent sur place les candidats au passage des frontières , les pays riverains sont mis à contribution par des accords bilatéraux et de réadmission .

- L'adoption de la **directive sur le retour en juin 2008** complète le dispositif qui vide l'Europe de ses étrangers indésirables.

La directive européenne sur le retour, adoptée le 18 juin 2008 par le Parlement européen

(*http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/018-31787-168-06-25-902-20080616IPR31785-16-06-2008-2008-true/default_fr.htm*)

Elle a pour but l'harmonisation des législations européennes sur l'éloignement et la détention des personnes en situation irrégulière. Proposée par la commission elle a été votée selon la procédure de codécision par le Conseil européen et par le Parlement européen et adopte en juin 2008 .

La Cimade et d'autres organisation s'y sont opposées (voir la campagne sur www.directivedelahonte.org). En effet elle n'a pas pour vocation la protection des personnes , mais plutôt l'amélioration de l'efficacité des expulsions .

Son contenu :

- durée de rétention de 18 mois maximum

- possibilité de renvoi dans un pays de transit
- la possibilité de détention de mineurs en famille sous certaines garanties
- peu de garanties de procédure de recours
- une interdiction du territoire européen de 5 ans pour toute personne renvoyée

- Le **Livre vert européen sur la gestion de l'immigration en 2005** met fin à l'objectif d'immigration zéro lancé en 1993 . La Commission considère qu'il est temps de revoir les approches restrictives de l'immigration , car l'absence de politique appropriée encourage l'immigration illégale (NB. le nombre des étrangers clandestins est estimé de 5 à 7 millions en Europe)

- **Dernière étape : le Pacte européen pour l'asile et l'immigration** , adopté en novembre 2008, prend acte que l'UE ne peut se passer de migrants et promeut une politique d'immigration choisie.

Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile prend 5 engagements :

- mieux protéger l'Europe en contrôlant les frontières extérieures

- organiser l'immigration légale en fonction des capacités d'accueil de chacun des états membres (fin des régularisations massives, absence de quotas européens, appel à une immigration « choisie et qualifiée », renforcement des critères d'admission au regroupement familial, obligation d'un contrat d'intégration).

- organiser l'éloignement effectif hors de l'Union Européenne des étrangers en situation irrégulière (solidarité entre les états européens, coopération renforcée avec les états limitrophes, développement des accords de réadmission avec les pays d'origine, aide au retour, sanction contre les trafics de main d'œuvre …)

- bâtir une Europe de l'asile

- promouvoir le co-développement et l'aide au développement(échange de titres de séjour d'étudiants et de personnes qualifiées contre la lutte contre l'immigration clandestine des pays de départ, facilitation de la liberté circulatoire des professionnels qualifiés, soutien aux initiatives de participation des migrants au développement de leur pays d'origine)

L'Europe prend donc acte que l'immigration va se poursuivre pour des raisons économiques et démographiques et que cette composante migratoire est déterminante pour ses relations extérieures.

<u>Quelques éléments d'analyse critique :</u>

Le souci d'efficacité ou plutôt de 'sécurité' prédomine sur le respect des droits fondamentaux.

L'harmonisation européenne s'est faite essentiellement sur les aspects répressifs visant à limiter les flux migratoires .

Et la gestion de ces flux migratoires prend le pas sur toutes les relations entre l'UE et les pays du Sud. Comme en témoignent les accords d'association et de coopération en matière de développement qui prévoient des clauses de réadmission des migrants expulsés et les accords bilatéraux avec les pays africains.(La France a signé 4 accords de gestion concertée sur les migrations : avec le Sénégal, , le Gabon, le Congo-Brazzaville et le Bénin).

L'Union européenne instrumentalise ainsi les relations avec les pays de transit et d'origine des migrants à son profit et propose de choisir les immigrés qui contribueront à sa propre prospérité.

Si la politique d'immigration s'intéresse aux étrangers qualifiés , elle n'offre pas de solution pour les emplois non qualifiés où les besoins en main d'œuvre vont s'accroître (d'où recours à l'immigration clandestine)

Les politiques d'intégration relèvent de la subsidiarité , ce qui veut dire qu'il n'y a pas de politique commune d'intégration et de 'vivre ensemble', malgré une égalité progressive des droits sociaux des non-Européens dans les Etats membres de l'Union essentiellement pour éviter les facteurs d'appel.

Sur la manière de procéder, il était particulièrement maladroit que les pays d'origine et de transit des migrants n'aient pas été associés à la réflexion.
Le 25 novembre s'est tenu à Paris la deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et développement. Certains ministres africains se sont montrés particulièrement agacés par le fait que l'Union européenne arrive à cette conférence en rangs serrés derrière son pacte européen et tente d'imposer sa vision des migrations.
La société civile n'a pu participer aux débats , puisque le collectif « Des ponts, pas des murs ! » qui avait pris l'initiative à l'appel de 330 organisations d'Afrique et d'Europe d'organiser en amont de cette conférence un sommet citoyen sur les migrations, n' a pas été autorisé à transmettre les résultats de ses travaux.

La question des migrations n'a pas été inscrite comme prioritaire dans le programme de l'Union pour la Méditerranée qui pourrait pourtant être l'occasion de créer un espace de circulation euro-méditerranéen.

Annexe 1

Contrôles aux frontières

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des états membres de l'Union Européenne (**FRONTEX**) a été créée en 2004 , fonctionne depuis 2005. Site : www.frontex.org

Elle est basée à Varsovie, a mené des opérations conjointes pour la surveillance des côtes, des aéroports et des frontières terrestres.(budget en 2008 : 70 millions d'euros). L'Agence assiste les états membres pour la formation des gardes frontières. Elle doit aussi coordonner des charters communautaires.

La difficulté est que ses opérations , notamment les interceptions maritimes ne sont pas clairement définies et ne sont pas forcément conformes au droit international.

Le règlement **RABIT** (CE°n°863/2007 institue un mécanisme de création d'équipes d'intervention rapide aux frontières comprenant des gardes –frontières d'autres états membres.

Autres instruments de contrôle aux frontières : le Système d'Information de Schengen (**SIS**), la dactyloscopie des empreintes digitales des demandeurs d'asile (**Eurodac**), le système informatisé des visas européens (**SIVE**), les passeports médiamétriques et les visas de transit aéroportuaires, le système **EUROSUR** …

II. Approche démographique

En 2005, 3 % des habitants de la planète (191 millions) sont des immigrés : ils vivent dans un autre pays que celui où ils sont nés. Aux Etats-Unis ils représentaient, en 2005, 13 % alors qu'ils n'étaient en 1970 que 5 %. 10 % des habitants de l'Europe des 15 sont des immigrés. En 1970 ils n'étaient que 4 %. L'augmentation de la proportion des immigrés est très variable selon les pays. La France qui, après le Luxembourg, comptait la plus grande part d'immigrés en 1970 (5,2 millions, soit 10,3 %) n'a pratiquement pas vu ce pourcentage s'accroître (6,5 millions, soit 10,7 % en 2005). Par contre, au cours de la même période, ce pourcentage a été multiplié par deux en Grande-Bretagne, par trois en Allemagne, par cinq aux Pays-Bas, par dix en Espagne. En France si les pourcentages sont restés stables, les origines des migrants ont beaucoup changé, ils viennent actuellement surtout des pays en développement.

« La répartition par nationalité des immigrants est maintenant diversifiée. Tandis que certains pays européens sont fortement marqués par leur passé colonial (France, Royaume-Uni, Portugal, Espagne, Belgique), d'autres sont le reflet de la nouvelle mondialisation des migrations et de l'ouverture à l'Est (Italie, Grèce). Deux profils dominent : les « couples migratoires », c'est-à-dire la présence d'une nationalité dans un seul pays : 95% des Algériens et 70% des Tunisiens en Europe sont en France, alors que 68% des Turcs sont en Allemagne et que l'essentiel des ressortissants du Commonwealth se trouvent au Royaume-Uni. Les Albanais ne se rencontrent guère qu'en Italie et en Grèce, de même que les Brésiliens au Portugal. L'autre configuration est celle des « quasi-diasporas » : une nationalité présente dans de nombreux pays européens et qui tisse entre ses différents groupes de puissants réseaux transnationaux économiques, culturels, religieux, familiaux et matrimoniaux, indépendamment même des tentatives officielles du pays d'origine. L'exemple le plus emblématique est celui des Turcs, au nombre de près de 3 millions en Europe » (Wihtol de Wenden, 2008, p. 6).

A qui profite la migration ?

Les experts ne sont pas toujours unanimes sur les effets des flux migratoires. Pour les pays de départ comme pour les pays d'accueil, les effets « macro » doivent être distingués des effets « micro », touchant les individus, à la fois les migrants eux-mêmes mais aussi leurs familles et les communautés dans lesquelles ils s'insèrent. Effets positifs pour les pays d'arrivée ? De nouveaux flux de main d'œuvre souvent indispensables à la bonne marche des économies et à la production de biens et services (voir p.9, Atlas des migrations, hors-série La Vie, Le Monde). La population européenne va perdre 20 millions de personnes entre 2010 et 2030… Mais l'immigration exerce aussi une pression sur les salaires qui se fait au détriment des travailleurs. Même incertitude sur les effets à moyen et long terme pour les pays de départ : On pense immédiatement à la ponction (l'exode des cerveaux) que constitue le départ de main d'œuvre jeune et souvent qualifiée. Un exemple, un tiers des personnes qualifiées en Afrique subsaharienne partent à l'étranger, (p. 62, Atlas des migrations, Hors série La Vie, Le Monde, 2008). Par contre les retours financiers opérés par les migrants sont une ressource essentielle pour les populations des pays pauvres et certains acquièrent de nouvelles compétences qui pourraient être très utiles, lors de leur retour éventuel.

Il faut un dialogue et des processus de décision multilatéraux sur les migrations. La libre circulation des hommes fait partie de ce dialogue indispensable entre pays d'accueil et pays de départ. En 2030, on considérera peut-être les migrations comme une opportunité pour l'Europe plus qu'une menace, car la compétition sera plus rude pour obtenir les travailleurs immigrés les plus recherchés (Wihtol de Wenden, 2008).

L'exil, migration sous contraintes

En 2007 on estime à environ 67 millions les personnes en exil, soit hors de leur pays, soit déplacées dans leur propre pays, en raison de catastrophes ou de violences dues aux situations de conflits. Ce sont les États les plus pauvres qui accueillent le plus grand nombre de déplacés…. L'installation en Occident est l'objectif de nombreux réfugiés mais reste très difficile. En Europe ce sont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni qui reçoivent le plus de demandes d'asile. L'Europe du Nord (Suède) et du sud (Grèce, Espagne, Italie) voient maintenant exploser les demandes d'accueil sur leur sol.
Bien que la mondialisation intensifie la circulation des personnes, les États d'accueil traditionnels sont de plus en plus méfiants à l'égard des migrants et multiplient les contrôles et les renvois aux frontières. Dans ce contexte quelle place trouveront les réfugiés qui ne peuvent atteindre une protection internationale qu'en franchissant illégalement des frontières ? (Atlas des migrations, Le Monde, La Vie, 2008, p. 75). Cela conduit à l'expansion de filières d'entrée clandestines, qui exploitent la détresse des migrants forcés. Le nombre des clandestins en Europe est estimé de 5 à 7 millions. Dans les pays d'accueil, les déboutés du droit d'asile tombent le plus souvent dans la clandestinité. En termes de politiques migratoires, les pays d'Europe sont très vigilants à conserver leurs prérogatives nationales. Ils s'accordent essentiellement sur les politiques sécuritaires pour défendre la « forteresse Europe » (voir Atlas des migrations, Le Monde, La Vie, 2008, p. 118-119).

Il faut s'attendre aussi, dans un proche avenir à des déplacements de population contraints par des catastrophes environnementales. Erosion de terres, assèchement de zones humides, inondation de terres proches des côtes, fonte des glaces… Les « réfugiés de l'environnement », terme adopté en 1985 par les Nations unies, pourraient être 50 millions en 2010. Où iront-ils ? Comment seront-ils accueillis ? Comment seront traités les problèmes juridiques de leur statut et du respect de leurs droits ?

Les documents ci-dessous donnent quelques repaires statistiques pour aborder ce sujet crucial pour l'avenir de l'Union européenne et de ses partenaires.

III. Premières estimations démographiques 2009 (Communiqué de presse Eurostat, 15 décembre 2008)

Un demi-milliard d'habitants dans l'UE27 au 1er janvier 2009

329 millions dans la zone euro

D'après les premières estimations démographiques publiées par **Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes**, l'**UE27** aura une population de 499,7 millions d'habitants au 1er janvier 2009. La population de la nouvelle **zone euro**, incluant la Slovaquie, sera de 328,6 millions au 1er janvier 2009.

Dans l'**UE27** la population a augmenté de 4,4 pour 1000 habitants en 2008, en raison d'un accroissement naturel de la population de +1,1‰ et d'une migration nette de +3,3‰. Au total, la population de l'**UE27** aurait augmenté selon les estimations de 2,2 millions en 2008.

Taux de natalité les plus élevés en Irlande, au Royaume-Uni, en France et en Estonie

Le nombre de naissances vivantes dans l'**UE27** est estimé à 5,4 millions en 2008, ce qui correspond à un taux de natalité brut de 10,8 naissances pour 1000 habitants. Les taux de natalité les plus élevés devraient être observés en **Irlande** (18,1‰), au **Royaume-Uni** (13,0‰), en **France** (12,9‰), en **Estonie** (12,2‰), en **Suède** (11,9‰) et au **Danemark** (11,8‰). L'**Allemagne** (8,3‰), **Malte** et l'**Autriche** (9,2‰ chacun), la **Bulgarie** (9,4‰) ainsi que l'**Italie** et le **Portugal** (9,6‰ chacun) devraient afficher les taux les plus faibles.

En 2008, le nombre de décès dans l'**UE27** est estimé à 4,8 millions, ce qui correspond à un taux de mortalité brut de 9,7 décès pour 1000 habitants. Les taux de mortalité les plus élevés en 2008 devraient être enregistrés en **Bulgarie** (14,2‰), en **Lettonie** (14,0‰), en **Lituanie** (13,2‰) et en **Hongrie** (13,0‰). L'**Irlande** (6,1‰) aurait le taux le plus bas, suivie de **Chypre** (6,6‰), du **Luxembourg** (6,9‰) et de **Malte** (7,7‰).

En conséquence, le taux d'accroissement naturel le plus élevé de la population devrait être observé en **Irlande** (+12,0 pour 1000 habitants), qui serait largement devant la **France** (+4,5‰), le **Luxembourg** (+4,3‰), **Chypre** (+3,9‰) et le **Royaume-Uni** (+3,6‰). Huit États membres auraient un taux d'accroissement naturel négatif, les baisses les plus importantes se situant en **Bulgarie** (-4,8‰), en **Lettonie** (-3,2‰), en **Hongrie** (-3,1‰), en **Lituanie** (-2,6‰) et en **Allemagne** (-2,0‰).

Croissance de la population de l'UE27 en 2008: entre -5,0‰ en Bulgarie et +26,1‰ en Irlande

En 2008, on estime que les trois quarts de l'augmentation de la population de l'**UE27** sont dus à la migration. En termes relatifs, les flux migratoires nets les plus importants se situeraient en **Irlande** (+14,1 pour 1000 habitants), en **Slovénie** (+12,6‰), au **Luxembourg** (+11,9‰), à **Chypre** (+11,7‰) et en **Espagne** (+10,2‰), tandis que le nombre d'émigrants serait plus élevé que celui des immigrants en **Bulgarie**, en **Lettonie**, en **Lituanie** et en **Pologne**.

En conclusion, la population devrait augmenter dans vingt États membres et baisser dans sept, avec de grandes variations entre les États membres. Les plus fortes hausses relatives se situeraient en **Irlande** (+26,1‰), au **Luxembourg** (+16,2‰), à **Chypre** (+15,5‰), en **Slovénie** (+13,5‰) et en **Espagne** (+12,5‰), et les baisses les plus marquées en **Bulgarie** (-5,0‰), en **Lituanie** (-4,8‰) et en **Lettonie** (-4,3‰).

Qu'est-ce qui détermine la croissance de la population des 27 pays de l'Union européenne en 2007 ?

Moteurs de la croissance de la population	27 Pays Union Européenne	Nombre
Croissance naturelle(1) seulement	Pays-Bas	1
Croissance due à l'accroissement naturel(1) principalement	France et Grande Bretagne	2
Croissance due à l'accroissement migratoire(2) principalement	Belgique, République tchèque, Grèce, Danemark, Irlande, Espagne, Chypre, Luxembourg, Malte, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède.	14
Croissance due uniquement à l'accroissement migratoire	Italie, Portugal	2
Déclin dû à la décroissance(1) naturelle seulement	Allemagne, Estonie, Hongrie, Roumanie	4
Déclin dû principalement à la décroissance naturelle	Bulgarie, Lettonie, Lituanie	3
Déclin dû principalement à un solde migratoire négatif	Pologne	1
(1) Naissances - décès, (2) Immigration - émigration		
Source Eurostat, 2008		

Effectifs (en milliers) des immigrants et émigrants dans les 27 pays de l'Union européenne (2007)

Etats Membres de l'UE	Immigrants	Emigrants		États Membres de l'UE	Immigrants	Emigrants
Belgique	116,4	61,0		Luxembourg	16,7	10,7
Bulgarie	1,6-	3,0		Hongrie (2006)	21,5	3,6
Rép. Tchèque	104,4	20,5		Malte	3,8	1,8
Danemark	64,7	41,6		Pays-Bas	116,6	123,2
Allemagne	682,7	634,9		Autriche	106,9	74,2
Estonie	--	--		Pologne	15,0	35,5
Irlande (2006)	103,3	38,9		Portugal	46,3	26,8
Grèce	86,7	45,7		Roumanie	9,6	8,8
Espagne	1016,4	267,8		Slovénie	30,2	16,1
France (2006)	182,4	--		Slovaquie	8,6	1,8
Italie	556,7	65,2		Finlande	26,0	12,4
Chypre	19,1	6,4		Suède	99,5	45,4
Lettonie	3,5	4,2		Royaume-Uni (2006)	529,0	369,5
Lituanie	8,6	13,9				
-- Données non disponibles *Source Eurostat, 2008*						

Evolution de la population des 27 pays de l'Union européenne, estimations 2008-2009

27 États Membres de l'UE	Population au 1.1.2008, en milliers,	Taux brut de natalité ‰	Taux brut de mortalité ‰	Taux d'accroissement naturel. ‰	Taux de migration net, ‰	Taux d'accroissement total ‰	Population au 1.1.2009, en milliers
UE27	**497 455,0**	**10,8**	**9,7**	**1,1**	**3,3**	**4,4**	**499 673,3**
ZE15 + Slovaquie	**326 921,1**	**10,4**	**9,3**	**1,2**	**4,0**	**5,1**	**328 597,3**
Belgique	10 666,9	11,5	9,5	2,0	5,0	6,9	10 741,0
Bulgarie	7 640,2	9,4	14,2	-4,8	-0,2	-5,0	7 602,1
Rép. Tchèque	10 381,1	11,3	10,1	1,2	7,7	9,0	10 474,6
Danemark	5 475,8	11,8	9,9	2,0	6,0	7,9	5 519,3
Allemagne	82 217,8	8,3	10,3	-2,0	0,1	-1,9	82 062,2
Estonie	1 340,9	12,2	12,8	-0,6	0,1	-0,4	1 340,3
Irlande	4 401,3	18,1	6,1	12,0	14,1	26,1	4 517,8
Grèce	11 213,8	9,8	9,3	0,6	3,8	4,3	11 262,5
Espagne	45 283,3	11,0	8,7	2,3	10,2	12,5	45 853,0
France	63 753,1	12,9	8,4	4,5	1,0	5,5	64 105,1
Italie	59 619,3	9,6	9,8	-0,2	8,1	7,9	60 090,4
Chypre	789,3	10,4	6,6	3,9	11,7	15,5	801,6
Lettonie	2 270,9	10,8	14,0	-3,2	-1,1	-4,3	2 261,1
Lituanie	3 366,4	10,5	13,2	-2,6	-2,1	-4,8	3 350,4
Luxembourg	483,8	11,2	6,9	4,3	11,9	16,2	491,7
Hongrie	10 045,4	9,9	13,0	-3,1	1,5	-1,5	10 029,9
Malte	410,3	9,2	7,7	1,5	4,2	5,6	412,6
Pays-Bas	16 405,4	11,3	8,2	3,1	1,5	4,6	16 481,1
Autriche	8 331,9	9,2	8,8	0,4	2,6	3,0	8 356,7
Pologne	38 115,6	10,8	10,0	0,8	-0,4	0,4	38 130,3
Portugal	10 617,6	9,6	9,7	0,0	1,4	1,3	10 631,8
Roumanie	21 528,6	10,4	11,9	-1,5	0,1	-1,5	21 496,7
Slovénie	2 025,9	10,0	9,1	0,9	12,6	13,5	2 053,4
Slovaquie	5 401,0	10,4	9,8	0,6	1,2	1,9	5 411,1
Finlande	5 300,5	11,2	9,2	1,9	2,7	4,6	5 325,1
Suède	9 182,9	11,9	9,9	2,0	6,3	8,3	9 259,0
Royaume-Uni	61 186,0	13,0	9,3	3,6	3,3	6,9	61 612,3
Source : Eurostat, 2008							

Références

Eurostat, *Population in Europe 2007 : First results* 81/2008, http://epp.eurostat.ec.europ.eu

Atlas de migrations, hors-série Le Monde, La vie, 186 p. Novembre 2008

Wihtol de Wenden, Catherine, 2005, *Atlas des migrations dans le monde*, Paris, autrement (2eme édition à paraître en janvier 2009)

Wihtol de Wenden, Catherine, *Démographie, immigration, intégration*, Fondation Robert Schuman, Octobre 2008, 17 p.